

**VILLE DE BRIARE**

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAUT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

**Absents excusés :**

Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

**Procuration a été donnée à :**

Monsieur CHARMETANT Alain donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.  
Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.  
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.  
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.  
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2025-109 : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS.**

**Considérant** que chaque année, la Ville soutient financièrement les associations de Briare qui contribuent à l'animation de notre territoire : sport, culture, solidarité, patrimoine.

**Considérant** le tableau des subventions pour 2026 qui détaille association par association les montants proposés, en fonction de leurs activités et de leurs besoins.

**Considérant que ces subventions permettent aux associations de fonctionner, d'organiser des événements et de proposer des activités à nos concitoyens, en particulier aux jeunes et aux familles.**

**Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026.**

**Considérant l'exposé du rapporteur.**

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. GAGNEPAIN Patrice ne participe pas au vote).

**APPROUVE l'attribution de ces subventions selon le tableau présenté.**

**DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026.**

Le 24 novembre 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET